

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Services correctionnels pour délinquantes

Session d'information pour les décideurs* externes des UIS

*Le masculin sera utilisé dans cette présentation au sens neutre et n'aura d'autres fins que celle d'alléger le texte.

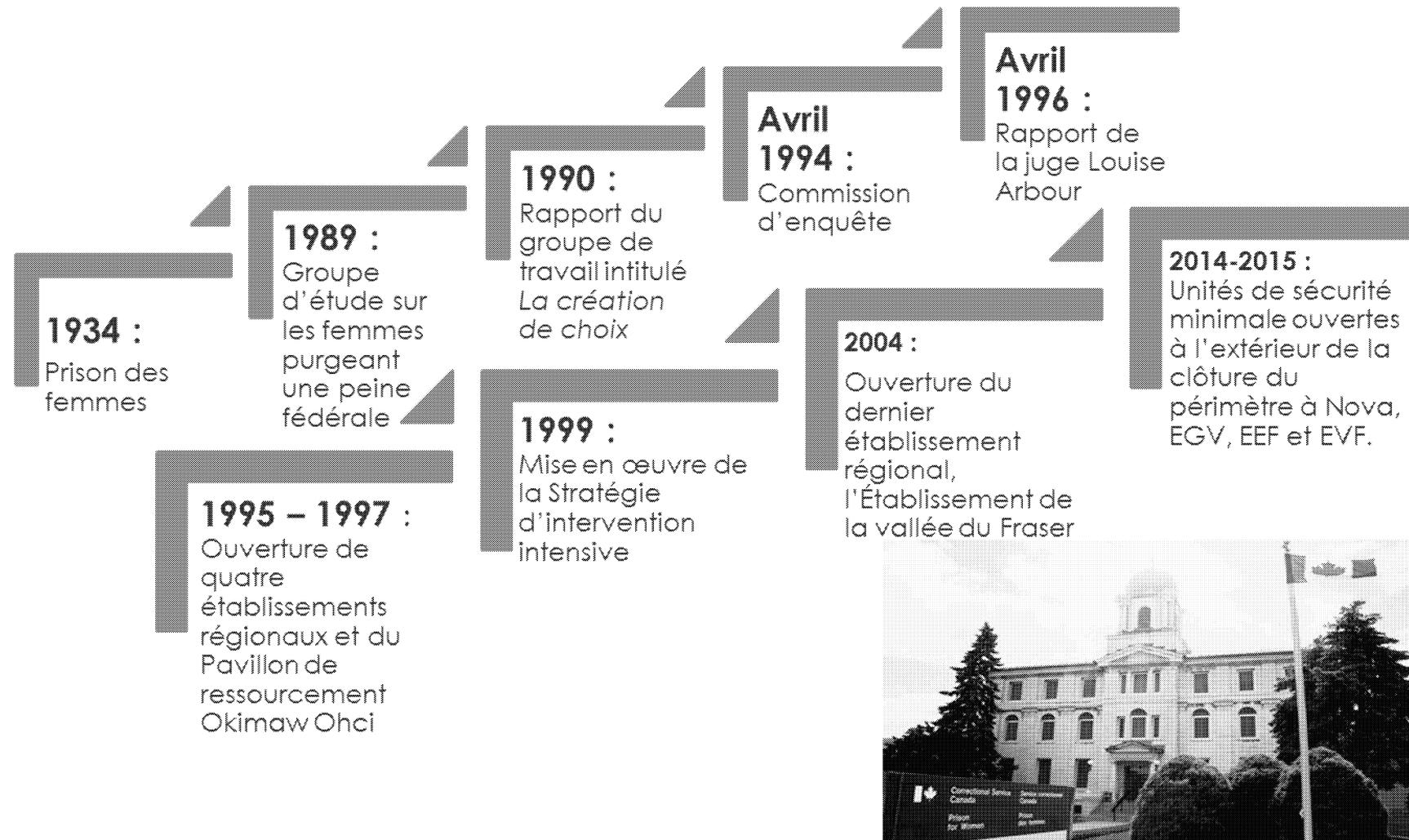
Contexte législatif

- Le SCC est requis par la loi de fournir des interventions sensibles aux besoins des femmes en plus de pratiques et politiques respectant le genre. Plus précisément, l'article 4(g) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* souligne les principes guidant le SCC et stipule:
 - ses Directives d'orientation générale, programmes et pratiques respectent les différences ethniques, culturelles, religieuses et linguistiques, ainsi qu'entre les sexes, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et tiennent compte des besoins propres aux femmes, aux Autochtones, aux minorités visibles, aux personnes nécessitant des soins de santé mentale et à d'autres groupes

Contexte législatif (suite)

- De plus, l'article 77 de la LSCMLC stipule que le SCC doit consulter de façon régulière avec des groupes de femmes et autres organismes appropriés, ou des personnes aillant une expertise reliée aux programmes pour les délinquantes
- Dernièrement, les articles 81 et 84 de la LSCMLC fournis le cadre juridique pour la disposition des services correctionnels par un organisme dirigeant autochtone.

De la Prison des femmes à la mise en œuvre de *La création de choix*



La création de choix

Quels sont les principes de *La création de choix*?

1. Pouvoir contrôler sa vie
2. Choix valables et responsables
3. Respect et dignité
4. Environnement de soutien
5. Responsabilité partagée

Il est admis qu'il faut adopter une **approche fondée sur le sexe** pour aborder les cheminements criminels propres aux délinquantes et leurs antécédents importants de traumatisme, et tenir compte des différences entre les hommes et les femmes qui ont une incidence sur l'incarcération et la surveillance dans la collectivité.

Le rôle de la sous-commissaire pour les femmes

La sous-commissaire pour les femmes (SCF) est responsable des services correctionnels pour femmes. Bien qu'elle travaille en étroite collaboration avec les directeurs des établissements pour femmes et les directeurs de district, ceux-ci ne relèvent pas directement d'elle.

La SCF et le Secteur des délinquantes ont les responsabilités suivantes :

- établir des politiques nationales, des programmes et des lignes directrices;
- offrir des conseils, de l'aide et de l'appui, ainsi qu'une expertise ministérielle sur les questions relatives aux délinquantes;
- fournir des conseils et une orientation aux autres secteurs qui élaborent des politiques, des plans et des procédures qui auront une incidence sur les délinquantes;
- fournir des conseils sur les questions relatives aux délinquantes au Comité de direction, aux directeurs d'établissement et aux directeurs de district responsables des services correctionnels pour femmes afin d'assurer l'élaboration de politiques intégrées et de définir clairement les responsabilités;
- travailler en collaboration avec les secteurs et les autorités régionales responsables sur des questions d'envergure nationale relatives à la gestion globale de la population de délinquantes dans les établissements pour femmes;
- assurer un suivi et une surveillance nationale de la Stratégie d'intervention intensive et établir des rapports sur cette dernière;
- assurer la coordination et la gestion stratégique des questions et des activités liées aux services correctionnels pour femmes.

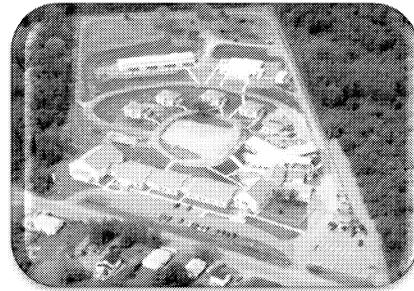
Soutien externe

- Le SCC a développé des partenariats significatifs, bénéfiques et de longue durée avec de nombreux organismes externes, tel que : l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) et L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC).
- Les établissements pour femmes développent des partenariats communautaires avec des intervenants et bénévoles locaux afin d'appuyer la réinsertion sociale réussie des délinquantes.

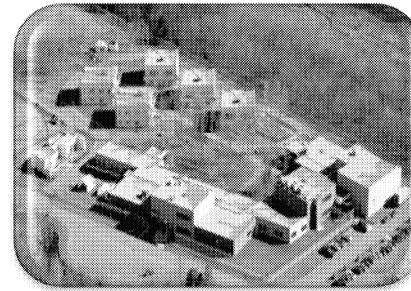
Infrastructure des établissements pour femmes

- Cinq établissements à niveaux de sécurité multiples et un pavillon de ressourcement
- Les délinquantes classées au niveau de sécurité minimale ou moyenne vivent dans des unités de logement ou des unités ressemblant à des appartements, avec des aires communes
 - Elles sont responsable de leurs propres budgets, épiceries, ménage, cuisson et lessive
- Unité de sécurité minimal à l'extérieure des clôtures
 - À tous les établissements à l'exception de Joliette
- Unité de garde en milieu fermé pour délinquantes qui ont besoin un plus haut niveau d'intervention et de surveillance dans un environnement sûr et sécurisé
 - « unité où sont hébergées les détenues des établissements régionaux (à l'exception du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci) ayant une cote de sécurité maximale »

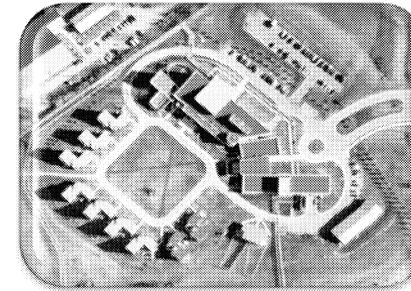
Établissements et Pavillon de ressourcement



Établissement Nova
pour femmes
(Atlantique)



Établissement Joliette
(Québec)



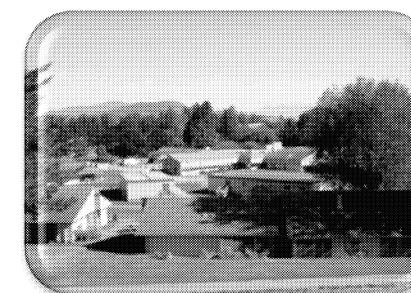
Établissement Grand
Valley (Ontario)



Pavillon de ressourcement
Okimaw Ohci
(Prairies)



Établissement
d'Edmonton pour
femmes (Prairies)

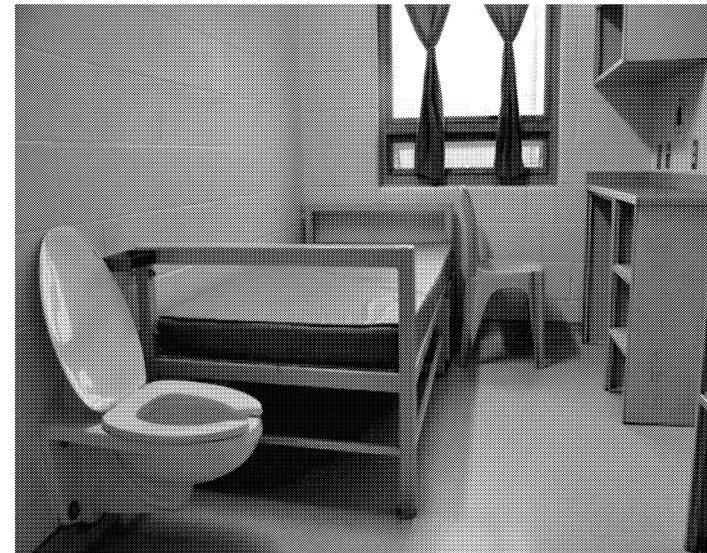


Établissement de la
vallée du Fraser
(Pacifique)

Unité résidentielle



Rangée et cellule à niveau de sécurité maximal



Pavillons de ressourcement

- Les pavillons de ressourcement sont des environnements spécialement conçus pour les délinquants autochtones
- Offrent des services et des programmes adaptés à la culture
- Intègrent les valeurs, les traditions et les croyances autochtones
- Interventions, y compris des services d'Aînés et des cérémonies
- S'attaque aux facteurs qui ont contribué à leurs incarcérations et les préparer à réintégrer dans la société

Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (PROO)



Autres options d'hébergement

- Le SCC offre aussi les options d'hébergement suivantes pour accompagner les délinquantes :
 - Une unité du Centre psychiatrique régional à Saskatoon, appelée l'Unité Assiniboine (20 places) pour femmes;
 - Une entente avec un hôpital psychiatrique situé dans la collectivité pour offrir des soins psychiatriques de niveau hospitalier aux délinquantes (15 places à l'Institut Philippe Pinel à Montréal);

Recrutement du personnel pour les sites des femmes

- Le recrutement et la formation du personnel est une composante clé de la stratégie relié aux délinquantes
- Les sites pour femmes disposent de postes spécialisés.
 - Intervenants principaux / sœurs aînées / frères aînés
 - Conseillers en comportement
 - Gestionnaires, Stratégie d'intervention intensive
- Tout employé travaillant auprès des délinquantes est requis à participer à la Formation axée sur les femmes (FAF).

Formations

- Tout employé travaillant auprès des délinquantes est requis à participer à la Formation axée sur les femmes, une formation développée par le SCC pour fournir de l'information et des connaissances spécifiques pour travailler avec les délinquantes. Cette formation est d'une durée de 1 à 8 jours, selon le rôle de l'employé(e).
- Les formations suivantes sont aussi obligatoires pour les employés travaillant auprès des délinquantes :
 - Gestion de cas à l'intention des gestionnaires correctionnels
 - Gestion de cas à l'intention des Intervenants principaux / soeurs aînées / frères aînés

Profil des délinquantes

En date de la fin de l'exercice 2017-2018 :

- Les femmes représentent environ 6 % de la population carcérale totale sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC).
- Le nombre de femmes dans les établissements fédéraux à l'échelle du pays s'élève à 676.
- La surreprésentation des délinquantes autochtones demeure un point important. En 2017-2018, environ 40 % des délinquantes incarcérées étaient d'origine autochtone.
- Parmi celles-ci, 579 (86 %) purgent leur première peine dans un établissement fédéral.
- À la fin de 2016-2017, 18 % des délinquantes purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité ou de durée indéterminée.
- De plus, 458 (68 %) délinquantes ont entre 18 et 40 ans et 92 (14 %) ont plus de 50 ans.
- On compte 721 délinquantes qui sont sous surveillance fédérale dans les collectivités partout au pays.

*Source : Système intégré de rapports – modernisé (SIR-M), Information démographique 2017-2018

Procédure d'admission

- Une évaluation initiale complète a lieu lorsqu'une peine est imposée. Cette évaluation :
 - détermine le niveau de risque et les besoins de la délinquante
 - assure un placement initiale au niveau de sécurité approprié
- L'évaluation initiale sert à identifier :
 - les facteurs qui ont conduit la délinquante à commettre le délit
 - le risque que présente la délinquante
 - les besoins de la délinquante au plan de services correctionnels
- Selon l'information recueilli lors de l'évaluation initiale, le SCC développe un plan correctionnel qui définit les activités et programmes de réadaptation pour la délinquante

Gestion des risques des délinquantes

Échelle de classement par niveau de sécurité

- Des méthodes actuarielles sont utilisées pour formuler une recommandation en matière de cote de sécurité.
- L'échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) est utilisée pour déterminer la cote de sécurité initiale de la délinquante lors de son admission au SCC.
- Les agents de libération conditionnelle sont responsables d'administrer l'ECNS.
- L'outil est composé d'éléments qui peuvent être notés pour fournir une indication de risques associés.
- L'outil est objectif, structuré et facile à mettre à l'œuvre. De plus, il est facilement reproduit et efficace.
- Les études de recherche ont démontré que l'ECNS est fiable et valide pour divers groupes de délinquant (homme, femme, autochtones et non-autochtones).

Gestion des risques des délinquantes

Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes

- L'échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) est un outil de classification objectif, fondé sur la recherche et sexospécifique.
- Elle a été développée entre 1998 et 2000, mise à l'essai de 2000 à 2003 et mise en œuvre en juin 2005.
- L'ERNSD a été revalidée en mars 2019. Il a été confirmé que l'outil reste fiable et valide pour les délinquantes autochtones et non-autochtones.
- Tout comme dans le cas du niveau de sécurité initiale, une classification clinique/jugement professionnel est requis.

Évaluation du risque objective : Rationnel du développement de l'ERNDS

- Traitement « équitable » et « scientifique » des délinquantes :
 - Opérationnaliser la prise de décision actuelle
 - Critères de classification standardiser à l'échelle national
 - Établissement de normes comportementales claires pour les délinquantes
 - Placement dans un « *environnement le moins restrictif* » tout en maintenant la sécurité institutionnel et la sécurité publique
 - Cadre de responsabilisation des employés; cadre empiriquement défendable pour les décisions de placement de sécurité.

Interventions sexospécifiques dans les environnement correctionnel

- Historiquement, les paradigmes d'interventions pour les délinquantes étaient fondés sur le modèle de changement des homme et ne tenait pas compte les arguments selon lesquels les femmes et les hommes ont de différentes voies au crime et différents motifs de désistement
- Au cours des dernières décennies, les recherches ont démontrées qu'un certain nombre de facteurs sexospécifiques contribuaient au comportement criminel des femmes, y compris les traumatismes.

Recherche et développement de programmes

- Des recherches ont également démontrées que les programmes conçus pour les délinquantes donnent des résultats positifs s'ils sont sexospécifiques et sensibles aux besoins particuliers des femmes.
- Selon ce corpus de connaissances, le SCC a élaboré et mise en oeuvre un éventail d'interventions pour les délinquantes, incluant les Programmes correctionnel pour les délinquantes (PCD).

Programmes correctionnels pour les délinquantes

- Les programmes correctionnels sont divisés en deux catégories : générale et autochtone
- Abordent les multiples facteurs contribuant aux comportements criminels
- Réduisent la récidive en aidant les délinquantes à apporter des changements positifs
- Pertinent face aux besoins spécifiques des délinquantes
- Sexospécifique, sensible à la culture et les traumatismes

Approche multiculturelle

- Cible une panoplie de comportements problématiques menant au crime et suit un modèle de continuum de soins
- Le contenu des programmes tient compte des situations sociale, économique et culturelle des femmes dans la société; l'importance des relations dans leur vie; leurs voies uniques vers le crime; et leurs expériences les plus courantes de traumatisme, de victimisation, de problèmes de santé mentale, de faible estime de soi et de responsabilités parentales, par rapport aux hommes
- Volet de programmes culturellement appropriées pour les délinquantes autochtones

Délinquantes autochtones au SCC

- Les données indiquent que les délinquantes autochtones au SCC sont :
 - surreprésentées dans la population des délinquantes
 - plus jeunes, moins scolarisées et considérées comme présentant un risque et des besoins plus élevés que leurs homologues non-autochtones
 - présentent des besoins criminogènes particulièrement plus élevés liés à la toxicomanie, à l'emploi et au domaine personnel / émotionnel
 - historiquement, les taux de libération discrétionnaire (semi-liberté ou libération conditionnelle totale) sont moins élevés

Continuum de soins pour les Autochtones

- Le SCC applique une approche unique aux services correctionnels autochtones appelée le Continuum de soins pour les Autochtones.
- Cette approche reconnaît que les collectivités autochtones doivent appuyer les délinquantes dans leur cheminement de guérison et dans leur réinsertion sociale. L'objectif est d'aider les délinquantes à réintégrer dans la collectivité en toute sécurité.

Continuum de soins pour les Autochtones - Elements

- Centres d'intervention pour Autochtones (CIA)
- Programmes culturellement appropriées
- Unités réservées aux Sentiers autochtones
- Support d'Aînés
- Pavillons de ressourcements
- Prestation des articles 81 et 84

Programmes correctionnels pour Autochtones

- Créés selon les mêmes fondements théoriques et probants que tous les autres programmes destinés aux femmes, mais :
 - sont adaptés à la culture;
 - font appel aux enseignements, aux cérémonies et aux traditions autochtones;
 - peuvent être menés à l'aide des Aînés;
 - contribuent au rétablissement par l'entremise de l'identité culturelle.

Programmes sociaux et autres et interventions

- Santé mentale
- Éducation
- Programme de réinsertion sociale pour délinquantes
- Programme mère-enfant en établissement
- Mentorat par les pairs
- Programme de chevaux

Le Programme mère-enfant en établissement aujourd'hui

- Le cadre stratégique pour la mise en œuvre d'activités offertes aux détenues leur permet de créer, de maintenir ou de renforcer le lien mère-enfant.
- L'objectif est d'encourager les relations positives entre les délinquantes sous responsabilité fédérale et leurs enfants en offrant un milieu propice à la stabilité et à la continuité de la relation mère-enfant.
- Le programme est divisé par volets :
 - volet avec cohabitation;
 - volet non résidentiel.



Volet avec cohabitation

Volet avec cohabitation

- Le volet avec cohabitation permet aux détenues de cohabiter avec leur enfant (ou leurs enfants), à temps plein ou à temps partiel, dans l'établissement.
- Des critères d'admissibilité relatifs à la participation au volet avec cohabitation ont été établis pour les détenues, leurs enfants, les détenues servant de gardiennes et les autres résidentes dans la maison ou l'aile mère-enfant.
- Un certain nombre d'évaluations est également requis dans le cadre du processus de demande.



Volet non résidentiel

- Le volet non résidentiel offre un éventail d'options pour les détenues qui souhaitent nouer ou maintenir une relation avec leurs enfants, mais qui ne souhaitent pas participer au volet avec cohabitation ou n'y sont pas admissibles.



Employment

- Les délinquantes ont des besoins plus élevés en matière d'éducation et de formation professionnelle, y compris des défis d'employabilité qui sont influencés négativement par des variables socio-économiques par rapport aux délinquants.
- Le manque de compétences appropriées est l'un des principaux obstacles à l'emploi des délinquantes.
- Bien que les délinquantes continuent de suivre un taux élevé de formation professionnelle avant leur mise en liberté, elles ont toujours du mal à trouver un emploi après leur mise en liberté dans la collectivité.
- Le SCC s'emploie à élargir ses partenariats avec d'autres ministères, des organisations non-gouvernementales et le secteur privé pour que les délinquantes trouvent un emploi le plus rapidement possible après leur libération.
- Le Secteur des délinquantes consulte présentement avec la Direction de la recherche au SCC au sujet d'un rapport sur le Profil des délinquantes dans les programmes d'emploi et d'employabilité
- En 2018-2019, 88% des délinquantes ont reçu de la formation professionnelle avant leur première mise en libération, ce qui est une augmentation de 2013-2014 (79.4%)

Programmes d'emploi

- Un programme national de compétences relative à l'employabilité pour les délinquantes et un programme pour les délinquantes autochtones
- Programmes de formation professionnelle en toilettage canin
- Promouvoir les opportunités d'emplois non traditionnelles pour les délinquantes, i.e. les métiers de la construction (par exemple, Okimaw Ohci offre un simulateur sur place de chariot élévateur à fourche; et offre un cours de travailleurs d'entrepôt grâce à l'École Polytechnique de la Saskatchewan)
- L'établissement Grand Valley a établi un partenariat avec « Canada en programmation », qui fournit de la formation de conception Web gratuitement
- Explorer les possibilités afin d'offrir aux délinquantes des options liées à l'apprentissage à distance et sous surveillance pour l'utilisation des technologies informatiques.

Stratégie d'intervention intensive

- Depuis près de 20 ans, la stratégie d'intervention intensive (SII) a été mis en œuvre dans tous les établissements à niveaux de sécurité multiples pour femmes :
 - Milieu de vie structuré (MVS) pour les femmes ayant une cote de sécurité minimale ou moyenne et ayant des besoins en matière de santé mentale
 - Unités de garde en milieu fermé (UGMF) pour les femmes ayant besoin d'un plus haut niveau d'intervention et de surveillance dans un environnement sûr et sécurisé
- Les conseillers en comportement travaillent exclusivement dans les MVS et les UGMF et travaillerons également dans les Environnements de soutien accru (ESA) et les UIS.

Collectivité

- La répartition géographique des délinquantes dans la collectivité pose des défis particuliers.
- Des unités de surveillance spécialisées pour les délinquantes ont ouvert leurs portes dans neuf grands centres urbains : New Westminster, Edmonton, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax. Dans ces unités, des agents de libération conditionnelle s'occupent exclusivement de la prestation de services aux délinquantes sous surveillance dans la collectivité.
- En général, les femmes se conduisent mieux que les hommes après leur mise en liberté.
- La plupart des révocations se produisent dans les trois premiers mois suivant la mise en liberté.

Article 81 : Pavillon de ressourcement pour femmes et libérées en vertu de l'article 84

- Maison de ressourcement pour femmes Buffalo Sage (Edmonton, AB)
 - Financé par le SCC et opéré par the L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC).
 - Peut accueillir jusqu'à 28 délinquantes (incluant jusqu'à 4 délinquantes libérées en vertu de l'article 84)
- Pavillon de ressourcement « Eagle Women's Lodge » (Winnipeg, MB)
 - Financé par le SCC et opéré par le « Native Women's Transition Centre Inc. »
 - Peut accueillir jusqu'à 30 délinquantes (incluant jusqu'à 12 délinquantes libérées en vertu de l'article 84)
- Tous deux ont la capacité d'accueillir des enfants (le cas échéant)

UIS dans les établissements pour femmes

- Tous les établissements pour femmes ont une UIS
 - Une par région
- Modèle de dotation comprend:
 - Conseillers en comportement
 - Ergothérapeutes/Travailleurs social
 - Intervenants de première ligne
- Tout le personnel contribue à l'opération sécuritaire des UIS, tout en assurant le prestation des interventions

Interventions

- Conseiller en comportement
 - Intervention de crise
 - Thérapie comportementale dialectique
 - Les outils nécessaires
 - Compétences de la vie
 - Gestion de la colère,
 - Groupes de psycho-éducation
 - Coaching et résolution de problèmes
- Ergothérapeutes et/ou travailleurs social
 - Soins personnels
 - Compétences quotidiennes
 - Capacité d'adaptation
 - Loisirs

Équipe de l'UIS

- Chaque femme placée dans une UIS conservera son équipe de gestion de cas (ÉGC) actuelle, qui comprend la sécurité et les interventions, et peut inclure toute combinaison des éléments suivants:
 - Gestionnaire, Évaluation et intervention et gestionnaire correctionnel
 - Gestionnaire, stratégie d'intervention intensive
 - Intervenante de première ligne
 - Agent de libération conditionnelle
 - Conseiller en comportement
 - Ergothérapeute/travailleur social
 - Agent de programmes correctionnels
 - Agent des programmes sociaux
 - Agent de liaison autochtone
 - Aîné/conseiller culturel/aumônier/ALA

Équipe de l'UIS (suite)

- Tout le personnel de l'UIS travaillera ensemble de manière à réaliser les objectifs suivants :
 - Assurer un environnement sûr et sécuritaire où des interventions peuvent avoir lieu de manière sécuritaire.
 - Assurer que toutes les obligations légales soient remplies
 - Aider l'équipe à la coordination des activités/des routines (p. ex.: visites par vidéoconférence, appels confidentiels à l'avocat, gestion du temps dans la cour extérieure, interventions, etc.)
 - Remplir les outils d'évaluation de la menace et des risques afin de déterminer l'association pour la cour extérieure, les interventions, etc.

Une journée dans la vie

- Les discussions du personnel aideront au développement des horaires/routines de l'UIS. Pendant une journée normale, une détenue peut faire ce qui suit:
 - Interagir avec les intervenants de première ligne et les gestionnaires
 - Rencontrer un agent de libération conditionnelle
 - Participer aux programmes correctionnels ou aux interventions
 - Participer aux séances de counseling individuelles avec l'Aîné, l'aumônier
 - Travailler avec un agent de liaison autochtone ou avec des bénévoles
 - Faire de l'exercice à l'intérieur ou à l'extérieur
 - Travailler avec des conseillers en comportement, des ergothérapeutes, et des travailleurs sociaux
 - S'engager avec d'autres détenues si possible
 - Communiquer avec le personnel des services de santé
- Assurer un environnement sûr pour que les activités ci-dessus soient fournies de manière sécuritaire pour le personnel et les détenus est un élément clé au succès de la mise en œuvre des UIS. Pour ce faire, les agents correctionnels et les gestionnaires sont essentiels.

UIS/Environnement de soutien accru (ESA) pour les services correctionnels pour femmes

- En plus de l'UIS au sein de l'unité sécurisée, un environnement de soutien accru (ESA) sera créé.
- L'ESA se concentrera sur la prestation d'interventions visant à traiter les risques et les besoins individualisés.
- Les UIS fonctionneront comme les UIS pour hommes et se concentreront sur des interventions individualisées pour aider les détenues à réintégrer la population régulière.
- Le but de l'ESA est de maintenir les femmes dans la population régulière tout en fournissant un soutien supplémentaire pour la réintégration de leur unité de vie habituelle.

Environnement de soutien accru

- L'environnement de soutien accru (ESA) est spécifique aux établissements dédiés aux femmes
- L'ESA sera utilisé comme une alternative/diversion de l'UIS.
- Grâce à un soutien supplémentaire, le personnel effectuera des interventions pour maintenir la femme parmi la population régulière
- Les femmes vont continuer d'assister aux programmes de la population régulière et n'auront pas de restriction de mouvement

Maintenir les principes de la Création de choix

- Les principes de la Création de choix sont toujours d'actualité et sont reflétés dans l'approche par les UIS et les ESA pour femmes.

Pouvoir contrôler sa vie

- Processus par lequel les délinquantes comprennent mieux leur situation, identifient leurs forces et sont encouragées à prendre des mesures positives pour prendre le contrôle de leur vie.

Environnement de soutien

- Un environnement positif qui favorise le développement personnel et promeut un bien-être général.

Des choix valables et responsables

- Fournir aux délinquantes des options qui leurs sont valables et qui ont un sens pour elles
- Dans la mesure du possible, élargir leurs gammes de choix dans les domaines tels que la formation, l'éducation, les soins de santé et les interactions sociales.

Respect et dignité

- Ce principe touche toutes les interactions au sein des établissements. Une personne traitée avec respect et dignité est plus apte à se respecter et à réagir aux autres de la même manière.

Responsabilité partagée

- Nous avons tous la responsabilité de soutenir chaque délinquante. Cela inclut vous-même, moi-même, l'organisation dans son ensemble, les défenseurs, les organisations communautaires, les fournisseurs de services, etc.

Merci

Questions?